

La concurrence des centres de loisirs



Enjeu social mais aussi touristique à long terme. Photo 3L/Archives

Cas d'école : dans une station du Grand massif, en Haute-Savoie, l'école de ski ou les remontées ont augmenté leurs tarifs.

Que va faire la commune de la Courneuve (Seine-Saint-Denis) qui, à budget constant, serait tentée de développer sur son territoire un centre de loisirs plutôt que de continuer à faire partir des enfants dans le centre haut-savoyard de la Fédération des œuvres laïques ? « Depuis des années bon nombre de collectivités ont délaissé leurs colonies au profit de ces centres de loisirs chez elles en raison de la hausse des prix des prestataires locaux », estime Catherine Milon, de Savoie/ Haute-Savoie juniors.

Appel aux acteurs locaux

Souvent les gestionnaires de centre consentent à rogner sur leurs marges pour limiter cette érosion. « Mais cela se fait au détriment des investissements dont les bâtiments auraient besoin. Or cet effort tous les acteurs qui bénéficient de cette clientèle (loueurs, remontées, moniteurs) devraient le partager et avoir une démarche tarifaire partenariale si on veut encore avoir des enfants dans 20 ans. Tout le monde doit mettre au pot », défend Catherine Milon.

Entre les communes émettrices qui envoient leurs enfants au grand air et les réceptrices pour qui c'est là la clien-

tèle de demain, les intérêts se croisent. Souvent ces classes bénéficient de subventions de conseils généraux, pour réduire le coût pour les familles. Mais cela ne suffit plus.

Promotions immobilières

Aux Carroz, la commune a vu disparaître en dix ans 50 % des structures d'accueil.

C'est peut-être le cœur du problème. Pour les communes de la plaine propriétaires de centres à la montagne, dans un contexte de crise, la tentation est grande de céder ce patrimoine immobilier qui s'est mué en résidence de tourisme grand luxe.

Aux Houches (Haute-Savoie), sur une dizaine de centres de vacances il y a dix ans, il n'en reste plus que deux. La plupart sont réduits aujourd'hui à l'état de friches.

À Cohennoz (Savoie), un élu s'inquiète : « On a deux centres au milieu des pistes or en 2014 la loi devrait nous imposer un accès routier. En clair il faudra fermer ces lieux d'accueil. » À Châtel, qui dispose de 14 centres les remontées se sont adaptés à cette clientèle, notamment sur les horaires de fermeture. « Mais au niveau tarifaire la réflexion doit être portée au niveau national », admet Michel Gérard, directeur commercial de la station et représentant de Domaine skiable de France.